Jubilé de la Miséricorde

8.XII.2015 - 20.XI.2016



INFORMATIONS



Index

Index	1
Introduction	3
Bulle d'Indiction: Misericordiæ Vultus	4
La Porte de la Miséricorde	7
Site internet	8
Communication	9
Explication de la devise et du logo	11
Copyright et utilisation du logo	12
Traductions et emplacements du logo	13
Traduction de l'hymne officiel et de la prière du Pape François pour le Jubilé	13
Hymne officiel du Jubilé de la Miséricorde	14
Prière du Pape François pour le Jubilé	17
Les Missionnaires de la Miséricorde	18
Devenir Missionnaires de la Miséricorde	19
Les volontaires du Jubilé	20
Devenir volontaires du Jubilé	21
Documents pour vivre le Jubilé	22
Le pèlerinage à Rome	24
Le visa pour les pèlerins	26
Calendrier des grands événements du Jubilé	28

Introduction

Le Saint-Père François désire fortement que la Prochaine Année Saint extraordinaire soit célébrée non seulement à Rome mais surtout, comme signe de l'unité et de la charité, dans chaque Église particulière.

Le Saint-Père a confié l'organisation du Jubilé au Conseil Pontifical pour la Promotion de la Nouvelle Évangélisation comme signe concret de l'animation pastorale de ce temps de grâce particulier. Notre rôle est d'assister les Églises particulières en fournissant des indications et des suggestions pour la bonne réussite des initiatives liées au Jubilé. L'appel "à fixer notre regard sur la miséricorde, afin de devenir nous aussi signe efficace de l'agir du Père" (MV, 3), devra en effet trouver des réponses dans chaque partie du monde.

Non seulement l'ouverture de la Porte de la Miséricorde donc, mais également d'autres initiatives spéciales que le Pape accomplira à Rome pour le Jubilé pourront être proposées dans chaque Diocèse à travers des événements similaires et des gestes aussi significatifs, en tenant évidemment compte des traditions locales. Cela vaut en particulier pour les signes jubilaires que le Saint-Père doit accomplir pour rendre personnellement témoignage des oeuvres de miséricorde.

Avec le présent livret vous sont fournies les indications et les suggestions sur les principaux événements prévus pour la prochaine Année Sainte. Il s'agit également d'une invitation afin que tous les Diocèses puissent collaborer pour que le Jubilé porte les fruits espérés. Ce document ne pouvant cependant pas être exhaustif, ni prévoir les détails de chaque initiative particulière, nous vous signalons d'ores et déjà que de plus amples informations seront disponibles sur le site du Jubilé (www.im.va), publié en sept langues, qui sera constamment mis à jour afin d'offrir des indications précises et complètes.

Cité du Vatican, 1 juillet 2015

♣ Rino Fisichella Président du Conseil Pontifical pour la Promotion de la Nouvelle Évangélisation

Bulle d'Indiction: Misericordiæ Vultus

Le 13 mars dernier, deuxième anniversaire de son élection en tant que successeur de Pierre, le Pape François a annoncé l'Année Sainte extraordinaire. C'est la première Année Sainte qui ne célèbre pas une date anniversaire, mais la caractéristique de Dieu le Père la plus célébrée dans l'Ancien comme dans le Nouveau Testament : Sa Miséricorde.

La bulle d'indiction du Jubilé, *Misericordiae Vultus*, publiée le 11 avril a permis d'éclairer cette initiative du Saint-Père, constituant un texte clef pour réfléchir à la signification de l'Année Sainte et pour trouver les indications pastorales utiles à sa mise en oeuvre.

Déjà dans l'exhortation apostolique *Evangelii gaudium* on a pu voir combien la miséricorde occupe une place centrale dans le pontificat du Pape François.

Une expression en particulier le montre clairement : « Pour avoir expérimenté la miséricorde du Père et sa force de diffusion, l'Église vit un désir inépuisable d'offrir la miséricorde. » (*EG* 24).

Dans le texte dense de la Bulle, qui est une vraie synthèse théologique sur la miséricorde, le Pape François décrit le chemin du Jubilé. La miséricorde n'est pas un mot abstrait ; elle exprime plutôt le visage de Dieu, l'action concrète et quotidienne de Jésus de Nazareth, et la forme à travers laquelle s'exprime de façon convaincante la crédibilité de l'Église.

Nous sommes tous appelés, par conséquent, à accueillir les signes de Dieu où qu'ils soient et de quelque manière qu'ils se manifestent. Comme l'a écrit le Pape : « La vérité première de l'Eglise est l'amour du Christ. L'Eglise se fait servante et médiatrice de cet amour qui va jusqu'au pardon et au don de soi. En conséquence, là où l'Eglise est présente, là doit être manifeste miséricorde du Père.

Dans nos paroisses, nos communautés, nos associations et nos mouvements, en bref, là où il y a des chrétiens, quiconque doit pouvoir trouver une oasis de miséricorde. » (MV12).

En ce qui concerne l'organisation de l'Année Sainte, la volonté expresse du Pape est qu'elle ait lieu principalement dans chaque Diocèse, comme un vrai temps de renouvellement de la vie pastorale.

Il est nécessaire, avant tout, que s'exprime pour le mieux la dimension spirituelle de cet événement. Il est offert comme un défi positif pour une véritable conversion de notre coeur, afin qu'il soit en mesure de mieux saisir non seulement les défis présents dans l'actuel moment historique, mais aussi les attentes que tant de nos contemporains manifestent envers nous les croyants. En premier lieu, la cohérence entre l'annonce de l'Evangile et le mode de vie qui doit caractériser ceux qui portent le nom de chrétiens.

Avant les nombreux événements, et au cours des événements eux-mêmes, nous devrons faire ressortir la miséricorde comme l'essence de l'Évangile, qui doit devenir vie et témoigner de l'action quotidienne des croyants.

Nota bene : le texte complet de la Bulle est disponible sur le site officiel du Jubilé (www.im.va) ainsi que sur celui du Saint-Siège (www.vatican.va).



La Porte de la Miséricorde

La Porte de la Miséricorde est une Porte Sainte spéciale que le Saint-Père François a demandé d'ouvrir dans chaque Diocèse à l'occasion de cette Année Sainte extraordinaire, permettant aux fidèles partout dans le monde de vivre pleinement la Miséricorde du Père. Le Pape François explique, dans la bulle d'indiction *Misericordiae Vultus* (n° 3): « Ce même dimanche [le Troisième dimanche de l'Avent], je désire que dans chaque Eglise particulière, dans la cathédrale qui est l'Eglise-mère pour tous les fidèles, **ou bien** dans la co-cathédrale **ou** dans une église d'importance particulière, une *Porte de la Miséricorde* soit également ouverte pendant toute l'Année Sainte.

Au choix de l'Ordinaire du lieu, elle pourra aussi être ouverte dans les Sanctuaires où affluent tant de pèlerins qui, dans ces lieux, ont le coeur touché par la grâce et trouvent le chemin de la conversion ».

C'est donc à l'Ordinaire du lieu de décider dans quelle église ouvrir la Porte de la Miséricorde. Bien sûr, il sera opportun que dans cette même église des prêtres soient toujours disponibles pour les confessions, au moins pour toute la durée du Jubilé.

Rites d'ouverture et de clôture de la Porte de la Miséricorde.

Ce dicastère a déjà préparé une proposition de rite tant d'ouverture que de clôture de la Porte de la Miséricorde, approuvé par la Congrégation pour le Culte Divin et la Discipline des Sacrements. Pour plus d'informations, il est possible de se référer au volume *Célébrer la Miséricorde* (dans la collection "Miséricordieux comme le Père", qui comprend les documents pastoraux pour le Jubilé) D'autres informations se trouvent dans la section sur les documents pastoraux (voir page 22).

Indulgences et conditions.

Le temps de grâce du Jubilé de la Miséricorde sera naturellement caractérisé par la possibilité d'obtenir l'indulgence plénière à travers certains exercices de piété - culminant dans le passage de la Porte Sainte ou Porte de la Miséricorde - qui accompagneront la prière et la célébration des sacrements de la Réconciliation et de l'Eucharistie, comme des signes concrets du chemin de conversion et « d'immersion » dans la Miséricorde du Père. Les conditions pour obtenir l'indulgence seront annoncées par un décret de la Pénitencerie Apostolique, que le Conseil Pontifical pour la Promotion de la Nouvelle Évangélisation aidera à diffuser largement (par exemple avec une transmission directe aux "points de contact" diocésains qui se seront enregistrés sur le site du Jubilé www.im.va, voir page 9).

Site internet

Cette Année Sainte est la première dans l'ère des réseaux sociaux, des tablettes et des smartphones, et de la connexion constante à Internet. Au-delà de toute évaluation des mérites de ces technologies, elles sont constamment utilisées par la plupart des fidèles, qui l'utilisent en premier lieu pour tenter de répondre à presque toutes les questions. En conséquence, le Conseil Pontifical pour la Promotion de la Nouvelle Évangélisation a préparé pour ce Jubilé un site internet, en sept langues, avec le double objectif de :

- fournir des informations en temps opportun et toujours mises à jour sur tout ce qui concerne le Jubilé à Rome (du calendrier des événements majeurs avec le Pape aux procédures d'inscription, des suggestions pastorales pour enrichir et de vivre pleinement l'expérience du pèlerinage aux services logistiques pour les pèlerins, etc...);
- 2. Faire connaître et diffuser les initiatives promues dans les Diocèses du monde entier pour célébrer le Jubilé, en commençant par signaler la Porte de la Miséricorde de chaque Diocèse, qui sera située sur une carte, en continuant avec la publication des lettres pastorales des Évêques et la divulgation des programmes diocésains des célébrations pour le Jubilé.

Grâce au site internet, vous aurez accès aussi à une plate-forme au service des pèlerins, où trouver des informations utiles pour l'accueil à Rome, en particulier en ce qui concerne la qualité et le sérieux des principaux services.

Communication

La réalisation du deuxième objectif dépendra directement de la collaboration des Diocèses, qui sont donc invités à désigner un membre de leur personnel, qui peut être un laïc, comme responsable de la communication pour le Jubilé. Ces personnes devront s'inscrire dans la section dédiée du site et y insérer les informations sur le déroulement du Jubilé dans leurs propres Diocèses. Devenant, ainsi, un point de contact direct avec le Conseil Pontifical pour la Promotion de la Nouvelle Évangélisation, de sorte que toutes les futures communications urgentes ou bien des documents et du matériel pastoral utile, pourront être transmis rapidement par courriel au responsable de la communication.

Pour obtenir une aide technique pour l'inscription, ou pour toutes autres questions, nous vous prions d'utiliser le formulaire de contact du site web, ou d'écrire directement à l'adresse **info@im.va**.

Nota bene: la section réservée aux Diocèses sera active à partir du mois de septembre, mais les Diocèses sont invités à y enregistrer, dès à présent, leur propre chargé de communication avec le Conseil Pontifical pour la Promotion de la Nouvelle Évangélisation, de façon à ce qu'il puisse déjà recevoir par courriel les prochaines communications qui nous leur enverrons.

Réseaux sociaux

Depuis le site internet **www.im.va** il est possible de se connecter directement aux pages institutionnelles du Jubilé sur les plus importants réseaux sociaux.

Il est donc recommandé aux responsables de la communication d'effectuer les opérations pertinentes (j'aime, suivre, ajouter) entre ces pages et celles du Diocèse sur les réseaux sociaux, favorisant ainsi l'échange de nouvelles et d'autres contenus (images des célébrations, messages et invitations).



Explication de la devise et du logo

La devise et le logo offrent ensemble une heureuse synthèse de l'Année jubilaire.

La **devise** *Miséricordieux comme le Père* (tirée de l'Évangile de Saint Luc, 6,36) propose de vivre la miséricorde suivant l'exemple du Père qui demande de ne pas juger et de ne pas condamner, mais de pardonner et de donner l'amour et le pardon sans mesure (cf. Lc, 6,37-38).

Le **logo** - œuvre du Jésuite, le Père Marko I. Rupnik - se présente comme une petite somme théologique du thème de la miséricorde. Il montre, en effet, le Fils qui charge sur ses épaules l'homme égaré reprenant, ainsi, une image bien chère à l'Église antique, car elle exprime l'amour du Christ qui accomplit le mystère de son incarnation, par la rédemption. Le dessin est réalisé de façon à mettre en évidence que le Bon Pasteur touche en profondeur la chair de l'homme et qu'il le fait avec un tel amour qu'il lui change la vie. Il y a, en outre, un détail qui ne peut pas nous échapper, le Bon Pasteur charge sur lui, avec une miséricorde infinie, l'humanité entière mais ses yeux se confondent avec ceux de l'homme. Christ voit avec les yeux d'Adam, et celui-ci avec les yeux du Christ. Chaque homme découvre ainsi dans le Christ, nouvel Adam, son humanité et le futur qui l'attend, en contemplant dans son regard l'amour du Père.

Cette scène se situe à l'intérieur de l'amande, elle aussi un symbole cher à l'iconographie antique et du Moyen-Age, qui rappelle la coprésence de deux nature, divine et humaine, dans le Christ. Les trois ovales concentriques, de couleur progressivement plus claire, vers l'extérieur, évoquent le mouvement du Christ portant l'homme hors de la nuit du pêché et de la mort. La profondeur de la couleur plus foncée évoque l'impénétrabilité de l'amour du Père qui pardonne tout.

Copyright et utilisation du logo

Le Conseil Pontifical pour la Promotion de la Nouvelle Évangélisation détient, au nom du Saint-Siège, tous les droits à d'utilisation du logo du Jubilé, et il en concède volontiers, à toutes les organisations de l'Église catholique et aux opérateurs pastoraux, l'**utilisation gratuite** à des fins pastorales compatibles avec les types d'utilisation mentionnées ci-dessous :

- réalisation de documents imprimés ou multimédias pour la publicité et la divulgation, même sur internet, d'initiatives promues dans chaque Diocèse, paroisse, communauté ou institut, relatives à la célébration du Jubilé de la Miséricorde;
- réalisation de documents imprimés ou multimédias distribués lors de rencontres, de conférences, de réunions ou d'autres initiatives de nature pastorale, centrées sur le thème du Jubilé de la Miséricorde, durant cette Année Sainte extraordinaire, ou, en vue de la préparation du Jubilé, dans les mois précédents.

L'octroi du logo, dans les cas d'utilisation décrits ci-dessus, est limité à celui qui en fait la demande et à ceux qui l'ont directement et explicitement chargé d'effectuer ces activités, tout transfert ultérieur à des tiers est interdit.

Toute autre utilisation à des fins commerciales ou à but lucratif est soumise à l'autorisation explicite du Conseil Pontifical. Il convient de noter que le logo est enregistré au niveau international et, par conséquent, tout abus sera poursuivi conformément à la réglementation en vigueur.

Les fichiers graphiques. Le logo devra être utilisé selon les normes graphiques qui seront fournies, avec les fichiers graphiques du logo, par le secrétariat du Jubilé, qui devra être contacté par courriel à l'adresse **info@im.va**.

Traductions et emplacements du logo

Il est interdit de produire des variations du logo, même si elles sont conçues des versions locales pour une église particulière. Le logo identifie le Jubilé pour toute l'Église catholique, dans son unicité et dans sa totalité. Il est toutefois possible de traduire la devise qui accompagne le logo : « sicut misericordes Pater » (cf. Lc 6,36.) qui est en latin dans la version originale. Il y a déjà des traductions officielles en plusieurs langues, qui peuvent être consultées dans les pages suivantes - et sur le site du Jubilé (www.im.va) pour d'éventuelles mises à jour ultérieures.

Les Diocèses qui souhaitent accompagner le logo d'une traduction de la devise dans une autre langue, peuvent contacter le secrétariat par courriel à **info@im.va** et communiquer l'orthographe exacte de la devise dans la langue en question.

Le secrétariat se chargera d'intégrer graphiquement le logo et d'envoyer les fichiers graphiques demandés, en ajoutant chaque nouvelle traduction officielle à la liste de celles disponibles, qui sera toujours visible sur le site internet du Jubilé.

Traduction de l'hymne officiel et de la prière du Pape François pour le Jubilé

Cela vaut également pour **d'autres traductions de l'hymne officiel du Jubilé**, dont le texte en Français se trouve à la page 14, et **de la prière du pape François pour le Jubilé**, dont le texte en français se trouve à la page 17. Le Diocèse ou la Conférence épiscopale qui voudrait proposer une traduction dans une langue non encore disponible, peut contacter le secrétariat du Jubilé par courriel à **info@im.va**. Nous vous prions de **vérifier auparavant les versions déjà disponibles**, en consultant le site internet du Jubilé (**www.im.va**).

Hymne officiel du Jubilé de la Miséricorde

Misericordes sicut Pater!

Misericordes sicut Pater! [cfr Lc 6, 36] [devise du Jubilée]

1. Rendons grâces au Père, car Il est bon

in aeternum misericordia eius [cfr Ps 135/6]

Il créa le monde avec sagesse

in aeternum misericordia eius

Il conduit Son peuple à travers l'histoire

in aeternum misericordia eius

Il pardonne et accueille Ses enfants [cfr Lc 15, ss]

in aeternum misericordia eius

2. Rendons grâces au Fils, lumière des nations

in aeternum misericordia eius

Il nous aima avec un coeur de chair [cfr Jn 15,12]

in aeternum misericordia eius

tout vient de Lui, tout est à Lui

in aeternum misericordia eius

ouvrons nos coeurs aux affamés et aux assoiffés [cfr Mt 25, 31 ss]

in aeternum misericordia eius

Misericordes sicut Pater!

Misericordes sicut Pater!

3. Demandons les sept dons de l'Esprit

in aeternum misericordia eius

source de tous les biens, soulagement le plus doux

in aeternum misericordia eius

réconfortés par Lui, offrons le réconfort [cfr Jn 15, 26-27]

in aeternum misericordia eius

en toute occasion l'amour espère et persévère [cfr 1 Cor 13, 7]

in aeternum misericordia eius

4. Demandons la paix au Dieu de toute paix

in aeternum misericordia eius

la terre attend l'Evangile du Royaume [cfr Mt 24, 14]

in aeternum misericordia eius

joie et pardon dans le coeur des petits

in aeternum misericordia eius

Seront nouveaux les cieux et la terre [cfr Ap 21, 1]

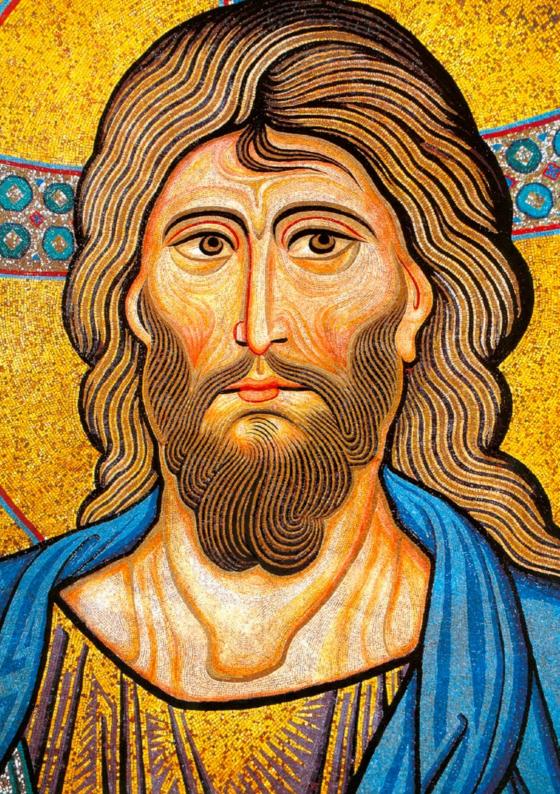
in aeternum misericordia eius

Misericordes sicut Pater!

Misericordes sicut Pater!

Nota bene : la partition de l'hymne peut être téléchargée sur le site internet du Jubilé (www.im.va) dans la section dédiée au logo et à l'hymne. Les **traductions officielles** du texte déjà disponibles peuvent être consultées sur le même site.

En ce qui concerne la possibilité de proposer **d'autres traductions**, nous vous prions de suivre la procédure indiquée **page 13**.



Prière du Pape François pour le Jubilé

Seigneur Jésus-Christ,

toi qui nous as appris à être miséricordieux comme le Père céleste,

et nous as dit que te voir, c'est Le voir.

Montre-nous ton visage, et nous serons sauvés.

Ton regard rempli d'amour a libéré Zachée et Matthieu de l'esclavage de l'argent,

la femme adultère et Madeleine de la quête du bonheur à travers les seules créatures ;

tu as fait pleurer Pierre après son reniement,

et promis le paradis au larron repenti.

Fais que chacun de nous écoute cette parole

dite à la Samaritaine comme s'adressant à nous :

Si tu savais le don de Dieu!

Tu es le visage visible du Père invisible,

du Dieu qui manifesta sa toute-puissance par le pardon et la miséricorde :

fais que l'Eglise soit, dans le monde, ton visage visible,

toi son Seigneur ressuscité dans la gloire.

Tu as voulu que tes serviteurs soient eux aussi habillés de faiblesse

pour ressentir une vraie compassion à l'égard

de ceux qui sont dans l'ignorance et l'erreur :

fais que quiconque s'adresse à l'un d'eux se sente attendu, aimé, et pardonné par Dieu.

Envoie ton Esprit et consacre-nous tous de son onction pour que le Jubilé de la Miséricorde soit une année de grâce du Seigneur, et qu'avec un enthousiasme renouvelé, ton Eglise annonce aux pauvres la bonne nouvelle aux prisonniers et aux opprimés la liberté, et aux aveugles qu'ils retrouveront la vue.

Nous te le demandons par Marie, Mère de la Miséricorde, à toi qui vis et règnes avec le Père et le Saint Esprit, pour les siècles des siècles. Amen.

Nota bene : les **traductions officielles** de la prière sont disponibles sur le site du Jubilé (**www.im.va**). En ce qui concerne la possibilité de réaliser **d'autres traductions**, nous vous prions de suivre la procédure indiquée **page 13**.

Les Missionnaires de la Miséricorde

Les missionnaires de la miséricorde sont de bons prêtres, patients, capables de comprendre les limites des hommes, mais prêts à inculquer, l'esprit du Bon Pasteur dans leur mission de prêcher et de confesser. Ils exerceront leur ministère **principalement** pendant le Carême, mais leur service pourra être requis pour toute la durée du Jubilé. Ils recevront le mandat du Pape François au cours d'une célébration le Mercredi des Cendres dans la basilique Saint-Pierre.

Les **caractéristiques** des Missionnaires de la Miséricorde sont décrites dans la bulle *Misericordiae Vultus*, au n°18. En particulier, les Missionnaires devront être :

- a. Signe vivant de la façon dont le Père accueille ceux qui sont à la recherche de son pardon.
- b. Instruments auprès de tous d'une rencontre riche en humanité, source de libération, lourde de responsabilité afin de dépasser les obstacles à la reprise de la nouvelle vie du Baptême.
- c. Guidés par les mots : « Dieu, en effet, a enfermé tous les hommes dans la désobéissance pour faire à tous miséricorde » (Rm 11, 32).
- d. Prédicateurs convaincants de la miséricorde.
- e. Hérauts de la joie du pardon.
- f. Confesseurs accueillants, plein d'amour et de compassion, attentifs aux difficultés particulières de chacun.

Les fonctions des Missionnaires.

Les Missionnaires seront **envoyés par chaque Évêque diocésain à l'intérieur de leur territoire, pour animer des missions pour le peuple** ou des initiatives spécifiques liées au Jubilé, avec une attention particulière à la **célébration du sacrement de la réconciliation**. Le Saint-Père, en effet, leur donnera l'autorité pour pardonner aussi les péchés qui sont réservés au Siège Apostolique.

Les Evêques, à travers la section réservée du site du Jubilé (voir page 9) pourront avoir accès à la liste des Missionnaires disponibles regroupés par pays et par langue, et donc les contacter directement pour les inviter à la mission dans leur propre Diocèse.

Devenir Missionnaires de la Miséricorde

La sélection des candidats Missionnaires, qui seront présentés au Saint-Père pour l'envoi du mercredi des Cendres, est une prérogative au Conseil pontifical pour la promotion de la Nouvelle Evangélisation. Les prêtres qui souhaitent s'engager à ce service spécial - qui les occupera durant les journées où seront organisés des événements par le Diocèse ou la paroisse qui invitera - peuvent envoyer leur candidature en utilisant le formulaire "devenir Missionnaire", disponible sur le site internet officiel du Jubilé (www.im.va). La sélection des Missionnaires se fera en collaboration avec les Ordinaires et les Supérieurs des ordres religieux respectifs. Par conséquent, chaque Missionnaire doit avoir une lettre de présentation de la part de son propre Ordinaire diocésain, ou du Supérieur de la Province d'origine, qui atteste l'aptitude du prêtre à accomplir ce ministère.

Le Conseil Pontifical pour la Promotion de la Nouvelle Évangélisation fera en sorte de permettre à tous les Missionnaires sélectionnés de participer à la célébration du Mercredi des Cendres, au cours de laquelle le Saint-Père leur donnera le mandat spécial, contribuant éventuellement à couvrir les frais de voyage pour ceux qui en auraient besoin.

Les volontaires du Jubilé

Les volontaires du Jubilé sont des jeunes, âgés de 18 ans et plus, qui veulent offrir pour une période d'au moins une semaine (ou quatre jours dans le cas d'un service pour les grands événements) leur disponibilité à aider les pèlerins qui viendront à Rome de toutes les partie du monde. Les bénévoles s'occuperont d'accueillir les pèlerins aux points de rencontre, en fournissant des informations sur tous les services disponibles. Ils accompagneront les pèlerins le long des itinéraires spécialement réservés pour accéder aux Basiliques papales, franchir la Porte Sainte et se recueillir en prière sans être distraits. Ils fourniront de l'aide pour d'autres services éventuellement nécessaires selon les circonstances. Les volontaires du Jubilé devraient pouvoir s'exprimer en plusieurs langues afin d'aider les pèlerins étrangers, mais ils devront aussi tous connaître l'italien à un niveau suffisant afin d'assurer une bonne coordination avec les responsables du service, avec les autres volontaires et avec les forces de l'ordre italiennes.

Les volontaires du Jubilé rejoindront Rome par leurs propres moyens.

Le Conseil Pontifical pour la Promotion de la Nouvelle Évangélisation se chargera seulement de l'hébergement, de la nourriture et de l'assurance contre les accidents durant le service.

Nota bene: les candidats au rôle de volontaire provenant de pays soumis à l'obligation de visa pour l'Italie devront vérifier eux-mêmes quelles sont les conditions nécessaires afin de parvenir à Rome et d'y séjourner le temps du service. Le Conseil Pontifical pour la Promotion de la Nouvelle Évangélisation ne peut pas envoyer de lettres d'invitation pour les bénévoles. Les Diocèses des pays qui souhaitent envoyer un groupe de jeunes pour une expérience de service pourront consulter les informations fournies ci-dessous à propos des demandes de visas pour les pèlerinages diocésains (voir page 26).

Devenir volontaires du Jubilé

Les volontaires du Jubilé seront aux côtés des pèlerins. Cela nécessite un esprit particulier de service et des garanties sur leur aptitude à effectuer cette tâche.

Pour devenir volontaires du Jubilé, il faut donc être présenté par son curé ou par le coordinateur du mouvement ecclésial auquel on appartient. Les séminaristes et les novices qui désirent donner pour ce service une partie de leur temps libre ou de leur temps de vacances devront être signalés par leur recteur ou leur formateur.

Sur le site du Jubilé (www.im.va) sera présente dans les prochains mois une section réservée aux volontaires avec toutes les informations nécessaires pour effectuer ce service. Pour y accéder il faudra d'abord s'inscrire sur le site. Après l'inscription, qui permettra l'attribution d'un nom d'utilisateur et d'un mot de passe, il sera possible de remplir un formulaire (section « Devenir volontaire ») pour communiquer ses données personnelles. Outre l'enregistrement des données personnelles, il sera nécessaire de télécharger la copie scannée de certains documents comme : un document d'identité (carte d'identité ou passeport et un visa le cas échéant), une photo d'identité et une lettre de présentation du référent indiqué ci-dessus (curé, coordinateur, recteur, formateur, etc...) laquelle devra contenir les coordonnées du garant afin de permettre la vérification de la déclaration.

Une fois l'enregistrement terminé il sera possible d'envoyer la candidature, qui sera examinée par le Conseil Pontifical pour la promotion de la Nouvelle Evangélisation. Les informations concernant les étapes suivantes seront fournies directement aux candidats sélectionnés, après l'acceptation de leur demande.

Documents pour vivre le Jubilé

Le Conseil Pontifical pour la Promotion de la Nouvelle Évangélisation s'est occupé de la publication d'une série de livres qui traitent du thème de la miséricorde de différents points de vue, afin de fournir des outils pratiques à tous les opérateurs pastoraux, aussi bien pour l'étude personnelle que pour la préparation de rencontres, de catéchèses, ou pour l'animation de la prière communautaire.

La collection comprend huit volumes:

- Célébrer la Miséricorde
- Les psaumes de la Miséricorde
- Les paraboles de la Miséricorde
- La Miséricorde chez les Pères de l'Église
- Saints dans la Miséricorde
- Les Papes et la Miséricorde
- · Les œuvres de Miséricorde corporelle et spirituelle
- La Confession Sacrement de la Miséricorde.

Tous les volumes pourront être d'une grande aide dans la préparation des événements tout au long de l'Année Sainte. Il convient de noter particulièrement, à cet égard, le volume spécial *Célébrer la Miséricorde*, car il contient des indications détaillées sur la façon de célébrer le Jubilé dans les Églises locales, y compris sur les **rites spécifiques** d'ouverture et de clôture de la Porte de la Miséricorde, préparés par le Conseil Pontifical pour la Promotion de la Nouvelle Évangélisation et approuvés par la Congrégation pour le Culte Divin et la Discipline des Sacrements.

Les documents seront en vente à partir du mois de Septembre en italien (Ed. San Paolo), français (Editions Mame), anglais (Our Sunday Visitor Publishing), espagnol (Ed. San Pablo), portugais (Ed. De São Paulo), allemand (Schwabenverlag) et polonais (Wydawnictwo Sw. Stanislawa BM).

Si une Conférence épiscopale désire demander ou prendre en charge la publication des documents dans une langue différente, elle pourra contacter ce Conseil Pontifical afin de vérifier la faisabilité de l'opération sur la base de la bonne gestion des droits d'auteur et de la distribution par les éditeurs.

Nota bene: En ce qui concerne les seuls rites d'ouverture et de clôture de la Porte de la Miséricorde, la traduction dans les langues pour lesquelles n'est pas encore disponible une édition officielle demeure toujours possible, sur initiative des Diocèses ou des Conférences épiscopales qui veulent s'en charger. Dans ce cas, il convient de signaler au Conseil Pontifical pour la Promotion de la Nouvelle Évangélisation l'intention d'effectuer la traduction; d'envoyer, ensuite, la version traduite, afin qu'elle puisse être mise à disposition d'autres Églises qui en auraient besoin.

Le pèlerinage à Rome

Même si le Jubilé sera célébré et vécu d'abord au niveau local, dans chaque Église particulière du monde, nous prévoyons toutefois qu'un grand nombre de pèlerins se rendra à Rome pour accomplir le pèlerinage à la tombe de Pierre, et franchir la Porte Sainte de la Basilique qui est le cœur de l'Église catholique.

Afin d'accueillir décemment tous les pèlerins qui arriveront à Rome, une organisation importante a été mise en place en très peu de temps. Elle continuera dans les mois à venir, à élaborer des programmes et des initiatives au service des pèlerins.

Toutes les informations utiles seront régulièrement mises à jour et diffusées sur le site internet du Jubilé (**www.im.va**). Ci-dessous nous signalons dès maintenant les grandes lignes d'action et les programmes déjà définis.

Parcours de pèlerinage

Pour permettre aux pèlerins d'accomplir un véritable pèlerinage à la Porte Sainte de la Basilique Saint-Pierre, en faisant au moins une partie du chemin à pied, il est prévu la mise en place d'un **parcours piétonnier réservé aux pèlerins**. Celui-ci commencera au Château Saint-Ange et arrivera jusqu'à la Porte Sainte, en parcourant toute la *Via della Conciliazione* et en traversant la *Piazza Pio XII* et la Place Saint-Pierre.

L'accès à ce parcours est réservé exclusivement aux **pèlerins enregistrés**. Tous les pèlerins qui ont l'intention de franchir la Porte Sainte de Saint-Pierre, devront procéder au préalable à l'enregistrement de leur pèlerinage en insérant dans la section appropriée du site internet du Jubilé (« Inscription des pèlerins » sur **www.im.va**) leurs coordonnées, et en sélectionnant la date et l'heure du pèlerinage. Aux points d'accès du parcours sera vérifiée la validité de l'inscription des pèlerins, qui devront présenter le reçu de réservation délivré par le site.

Le parcours proposé aux pèlerins pourra être intégré avec le service offert par certaines églises du centre historique de Rome : San Salvatore in Lauro, Santa Maria in Vallicella (Chiesa Nuova) et San Giovanni Battista dei Fiorentini.

Ces trois églises offriront la présence constante de prêtres de différentes langues pour les confessions, des temps d'animation pour l'adoration eucharistique et, dans certains cas, des catéchèses sur la miséricorde pour préparer les pèlerins à franchir la Porte Sainte dans un esprit de conversion. Les trois églises seront reliées au parcours piétonnier vers la Basilique Saint-Pierre.

A l'occasion du Jubilé, les autorités italiennes partagent le souci de requalifier et de rendre praticables en toute sécurité certains itinéraires historiques de pèlerinage à la fois dans Rome (les « sept églises » de *San Filippo Neri*) et vers Rome (la *Via Francigena*, la *Romea*, et d'autres voies historiques).

Accueil des pèlerins

Le point d'accueil des pèlerins géré directement par le Conseil Pontifical pour la Promotion de la Nouvelle Évangélisation sera ouvert dans la *via della Conciliazione*, n°7 (le long du parcours d'accès à la basilique), pour toute la durée de l'Année Sainte. En plus de fournir des informations aux pèlerins, ce sera le seul endroit où il sera possible :

- d'effectuer in extremis l'inscription (obligatoire) pour accéder au parcours réservé aux pèlerins vers la Porte Sainte de la Basilique Saint Pierre, au cas où elle n'aurait pas été faite à l'avance sur le site internet du Jubilé;
- d'obtenir le certificat de participation du pèlerin, qui atteste du passage de la Porte Sainte di Saint Pierre (distinct de tout autre certificat relatif aux pèlerinages à pied sur les voies historiques);
- 3. d'obtenir le *testimonium* qui certifie, quant à lui, le fait d'avoir rejoint Rome en pèlerinage à pied le long de l'une des voies historiques susmentionnées.

Dans les jardins du Château Saint-Ange (où commence le parcours réservé aux pèlerins) sera mise en place une zone d'accueil avec quelques services essentiels de restauration à des prix contrôlés

D'autres points d'accueil (Infopoint ORP) seront gérés par l'*Opera Romana Pellegrinaggi* à l'aéroport de Fiumicino et dans les gares de Termini et de Tiburtina, ainsi que dans les environs de la Place Saint-Pierre

Pèlerins avec handicap et autres besoins médicaux spéciaux

Alors que le pèlerinage aux autres basiliques papales de Rome ne nécessitera pas d'inscription, dans les quatre basiliques seront présents des volontaires du Jubilé, au service de tous les pèlerins, et de volontaires formés à l'aide aux personnes handicapées, et toutes les basiliques seront équipées d'un poste médical de premiers secours.

Pour aider les autorités sanitaires italiennes, il est utile lors de l'enregistrement du pèlerinage de signaler des besoins médicaux spécifiques (dialyse, oxygène, etc...).

Le visa pour les pèlerins

Les pèlerins en provenance de pays qui ne font pas partie de l'espace Schengen et qui sont soumis à l'obligation d'un visa pour séjours de tourisme inférieur à 90 jours, doivent, afin de pouvoir rejoindre Rome, obtenir un visa auprès de la représentation diplomatique italienne compétente dans leur pays d'origine. Les procédures d'obtention d'un visa sont assez complexes, longues et coûteuses. Pour faciliter les pèlerins à l'occasion du Jubilé, le Ministère italien des Affaires étrangères a établi des procédures facilitées pour les groupes participant à des pèlerinages diocésains organisés par les Diocèses eux-mêmes. Bien sûr, les organisateurs du pèlerinage se porteront garant des contrôles qui seront simplifiés auprès des ambassades et consulats italiens.

Sur le site internet du Jubilé (**www.im.va**) est disponible une section dédiée (Pèlerinage > Visa) avec des informations plus détaillée et mises à jour sur ce thème. Le processus permettant d'accéder à la procédure simplifiée pour la demande de visa prévoit généralement :

- la nomination par l'Évêque diocésain (qui en donne communication directe également au Conseil Pontifical pour la Promotion de la Nouvelle Évangélisation) d'un Responsable local des pèlerinages pour le Jubilé;
- le responsable local se charge, en particulier, de transmettre les listes de tous les pèlerins participant à la représentation diplomatique italienne compétente dans le pays et, en même temps, aussi au Conseil Pontifical pour la Promotion de la Nouvelle Évangélisation (dans ce cas par l'intermédiaire du Nonce apostolique);
- le Conseil Pontifical, une fois faites les vérifications nécessaires sur la provenance des listes reçues, les transmettra ensuite au Centre pour les visas du ministère italien qui procèdera aux contrôles nécessaires;
- à tous les pèlerins régulièrement inscrits sur la liste, et qui ne répondent pas à d'autres motifs d'exclusion, sera concédé un visa spécial pour le Jubilé. Il s'agit d'une variante du visa touristique classique, avec une validité limitée à la durée du pèlerinage ;
- toutes les informations concernant le pèlerinage (dates de départ et de retour, escales éventuelles et/ou étapes du voyage et indication des lieux de séjour, avec les réservations de billets et de logements) devront être fournies par le responsable local, avec la liste des pèlerins participants;
- au retour du pèlerinage, le responsable local devra rapidement informer le Conseil Pontifical d'un éventuel non-retour dans le pays d'origine d'un participant quel qu'il soit, pour quelque raison que ce soit. Le Conseil Pontifical, à son tour, est tenu d'informer les autorités italiennes de chaque situation de cette nature.

Compte tenu de la sensibilité de cette question - pour des raisons de sécurité nationale et pour les implications en matière d'immigration – il est important de préciser que :

- selon les règles en vigueur, les données biométriques (empreintes digitales enregistrées) seront relevées et enregistrées pour tous les pèlerins demandant un visa. Il est du devoir du responsable local de se mettre en relation avec la représentation diplomatique italienne compétente afin de simplifier autant que possible cette opération;
- parmi les conditions d'octroi du visa, figure la souscription par chaque participant d'une
 police d'assurance sanitaire, afin de couvrir d'éventuels frais d'hospitalisation et de
 rapatriement pendant le pèlerinage. Il est de la responsabilité du responsable local de
 vérifier que cette assurance (en conformité avec les exigences des normes de Schengen)
 soit incluse dans le "forfait voyage" du pèlerinage;
- aucun visa ne sera accordé aux mineurs non accompagnés, c'est-à-dire pour lesquels n'est pas expressément désigné un adulte accompagnateur autorisé et responsable du mineur durant tout le pèlerinage;
- en présentant les listes de pèlerins demandant un visa, le responsable local assume une responsabilité importante envers les autorités italiennes (Ministère des Affaires étrangères et du Ministère de l'Intérieur) ainsi qu'envers le Conseil pontifical et le Saint-Siège. Il faut donc souligner la nécessité de surveiller la composition des listes afin qu'elles comprennent seulement des pèlerins qui ont l'intention d'effectuer le pèlerinage à Rome et de revenir réellement dans leur pays.

Assistance sanitaire pour les pèlerins

Le gouvernement italien étudie actuellement la possibilité de fournir gratuitement des prestations médicales **d'urgence** aux les pèlerins, pour la durée du pèlerinage, moyennant le paiement d'une contribution forfaitaire. Cette forme d'assistance pourra être proposée :

- aux pèlerins soumis à l'obligation de visa pour entrer en Italie (en plus de l'assurance médicale pour l'accès à l'espace Schengen, qui reste toutefois obligatoire);
- à **tous les pèlerins** en provenance de pays qui ne disposent pas d'accords spécifiques avec l'Italie sur ce point (pour ainsi dire, les citoyens n'appartenant pas à l'Union européenne).

De plus amples d'informations sur ce point, y compris une liste des pays concernés, seront publiées sur le site **www.im.va** (dans la section Pèlerinage).

Calendrier des grands événements du Jubilé

DÉCEMBRE 2015

Mardi 8 décembre 2015

Solennité de l'Immaculée Conception

Sainte Messe d'ouverture de la Porte Sainte de la Basilique Saint Pierre Place Saint Pierre

Dimanche 13 décembre 2015

Troisième dimanche de l'Avent

Ouverture de la Porte Saint des Basiliques Saint Jean de Latran et Saint Paul hors-les-Murs et dans les Cathédrales du Monde

JANVIER 2016

Vendredi 1 janvier 2016

Solennité de Marie très Sainte, Mère de Dieu Journée mondiale pour la paix.

Ouverture de la Porte Sainte de la Basilique Sainte Marie Majeure.

Mardi 19 janvier- Jeudi 21 janvier 2016

Jubilé des Opérateurs et pèlerinages

FÉVRIER 2016

Mercredi 10 février 2016

Mercredi des Cendres

Envoi des Missionnaires de la Miséricorde dans la Basilique Saint Pierre

Lundi le 22 février 2016

Chaire de Saint Pierre

Jubilé de la Curie Romaine, du Gouvernorat et des Institutions en lien avec le Saint-Siège

Signe "Jubilaire" du Saint-Père : témoignage des œuvres de miséricorde

Mars 2016

Vendredi 4 et samedi 5 mars 2016

«24 heures pour le Seigneur» avec célébration pénitentielle à Saint Pierre dans l'après-midi du vendredi 4 mars

Dimanche le 20 mars 2016

Dimanche des Rameaux

À Rome, Journée diocésaine des Jeunes

Signe «Jubilaire» du Saint-Père : témoignage des œuvres de miséricorde

AVRIL 2016

Vendredi 1 - Dimanche 3 avril 2016

Dimanche de la Divine Miséricorde
Jubilé des adhérents à la spiritualité
de la Divine Miséricorde

Samedi 23 - Lundi 25 avril 2016

V Dimanche de Pâques

Jubilé des adolescents (13-16 ans)

Professer la foi et construire une culture
de miséricorde

Signe «Jubilaire» du Saint-Père : témoignage des œuvres de miséricorde

Mai 2016

Jeudi 5 mai 2016

Solennité de l'Ascension du Seigneur

Essuver les larmes.

Veillée pour ceux qui ont besoin de consolation.

Vendredi 27 – Dimanche 29 mai 2016

Corpus Domini en Italie

Jubilé des Diacres

Calendrier des grands événements du Jubilé

Juin 2016

Mercredi 1 - Vendredi 3 juin 2016

Solennité du Sacré Cœur de Jésus Jubilé des Prêtres 160 ans de l'introduction de la fête, établie en 1856 par Pie IX

Vendredi 10 - Dimanche 12 juin 2016

XI Dimanche du Temps Ordinaire Jubilé des malades et des personnes avec handicap

Signe "Jubilaire" du Saint-Père : témoignage des œuvres de miséricorde

JUILLET 2016

Mardi 26 - dimanche 31 juillet 2016

Jusqu'au XVIII dimanche du Temps Ordinaire Jubilé des Jeunes Journée mondiale de la Jeunesse à Cracovie

SEPTEMBRE 2016

Vendredi 2 - Dimanche 4 septembre 2016

XXIII Dimanche du Temps Ordinaire

Mémoire de la Bienheureuse

Teresa de Calcutta - 5 septembre

Jubilé des opérateurs et bénévoles
de la miséricorde

Vendredi 23 - Dimanche 25 septembre 2016

XXVI Dimanche du Temps Ordinaire Jubilé des Catéchistes

OCTOBRE 2016

Vendredi 7 - Dimanche 9 octobre 2016

Vendredi, mémoire de la Bienheureuse Vierge Marie du rosaire. Jubilé Marial

Novembre 2016

Dimanche 6 novembre

XXXII Dimanche du Temps Ordinaire Jubilé des détenus à Saint Pierre

Dimanche 13 novembre 2016

XXXIII Dimanche du Temps Ordinaire Clôture de la Porte Sainte dans les Basiliques de Rome et dans les Diocèses

Dimanche 20 novembre 2016

Solennité de Notre Seigneur Jésus Christ, Roi de l'Univers

Clôture de la Porte Sainte à Saint Pierre et conclusion du Jubilé de la Miséricorde



Conseil Pontifical pour la Promotion de la Nouvelle Évangélisation Via della Conciliazione, 5 – 00120 Città del Vaticano

www.im.va

